

Dossier

L'urbanisme durable



Page 2

Édito

Les brèves

Page 3

Acteur du territoire

Conseil en DD

Pages 4 - 5

L'urbanisme durable

«la loi Alur»

page 6 - 7

Faire ensemble

Page 8

Agenda

Retour en images





Les brèves :



Contrat de Rayonnement Touristique : unir nos efforts

Impulsé par Christine Batteux, vice-présidente en charge du Tourisme au Conseil régional Nord-Pas de Calais, le contrat de rayonnement touristique Sambre-Avesnois a pour ambition de qualifier l'offre existante et de faciliter les nouvelles initiatives. C'est en ce sens que les 4 intercommunalités du territoire du Parc, ayant toutes pris la compétence « tourisme », la Chambre de commerce et d'industrie, le

Conseil départemental et le Parc naturel régional de l'Avesnois ont signé le protocole d'accord de ce contrat le 19 décembre dernier.

La région Nord - Pas de Calais, dans son rôle d'assembler, tient à accompagner, via cet engagement, les initiatives locales. Pour cela 3 axes ont été définis : le tourisme de nature, le tourisme de culture et de mémoire et le tourisme à vélo de santé et de bien-être. Il revient au Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois d'animer localement ce dispositif.

Contact : Céline Gardier - Chargée de mission développement du tourisme durable

Convention Parc / ENRx / Région

Afin de relayer et de contribuer aux orientations régionales dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte, le syndicat mixte de gestion du Parc bénéficie du soutien de la Région Nord-Pas de Calais, son partenaire privilégié et principal contributeur. La nécessité de définir des objectifs communs et de préciser la complémentarité des rôles entre le syndicat mixte de gestion du Parc et Espaces Naturels Régionaux amène la Région à revisiter, tous les 3 ans, le cadre contractuel existant.

Pour 2015-2017 cette convention fixe le cadre du partenariat, le budget et les objectifs stratégiques à atteindre en s'appuyant sur 4 priorités régionales en termes d'aménagement durable du territoire : la biodiversité, la trame verte et bleue ; l'agriculture territoriale durable ; l'urbanisme et l'aménagement durable et pour la première fois, le climat/énergie. Même si la contrainte budgétaire est à prendre en compte, le Parc s'adapte comme les autres collectivités, pour remplir ses missions et répondre aux attentes et besoins du territoire.

Contact : Yvon Brunelle - Directeur du Parc naturel régional de l'Avesnois

L'agriculture bio en Avesnois : où en sommes-nous ?



L'Avesnois est reconnu territoire pilote pour le développement du bio dans la Région. Le forum de la bio en Avesnois, en janvier dernier, a rassemblé des personnes venues d'horizons différents. Ce fut l'occasion de faire un état des lieux des actions engagées depuis plusieurs années par le Parc et ses partenaires et de réfléchir collectivement aux moyens d'actions dont disposent les collectivités pour favoriser l'agriculture bio comme l'introduction de produits bio locaux en restauration

collective, la sensibilisation des consommateurs, l'appui à l'installation d'agriculteurs bio.

Pour en savoir plus retrouvez la vidéo du forum sur notre site : www.parc-naturel-avesnois.fr

Contact : Matthieu Franquin - Chargé de mission développement agricole en milieu rural

L'Avesnois un territoire à énergie positive en devenir

En partenariat avec le SCOT (porteur du Plan Climat Territorial), le Parc naturel régional de l'Avesnois a choisi de porter la candidature du territoire à l'appel à initiatives lancé par le ministère de l'Écologie intitulé : « Territoire à énergie positive pour la Croissance Verte » (TEPCV) dont l'objectif est d'engager 200 territoires français volontaires dans une démarche exemplaire de construction d'un nouveau modèle énergétique. Les lauréats de l'appel à projet ont été annoncés le 9 février dernier. La candidature du territoire Sambre Avesnois a été retenue dans la catégorie « Territoires à énergie positive en devenir ». Il devrait ainsi bénéficier d'un soutien technique et financier, dans le cadre d'un Contrat régional de transition énergétique, et rejoindre la catégorie convoitée des « Territoires à énergie positive » permettant au territoire de se voir attribuer une aide financière de 500 000 € à 2 000 000 €.

Contact : Valérie Dubois-Oranger - Directrice adjointe du Parc naturel régional de l'Avesnois



ÉDITO

Avec cette nouvelle formule, la Gazette du bocage vous informe plus largement des actions du Parc naturel régional de l'Avesnois en diversifiant les sujets abordés. A la lecture de ce numéro vous trouverez différentes informations relatives à la vie du Parc, des conseils pratiques et l'accompagnement que le Syndicat mixte du Parc peut vous apporter. Nous avons jugé opportun de faire un focus sur la loi Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) et de vous éclairer sur les conséquences concrètes qu'elle va ou pourrait engendrer au sein de vos collectivités. L'équipe technique du Parc, et en particulier le pôle Urbanisme-Cadre de vie, se tient à votre disposition pour vous assister dans vos réflexions et projets d'urbanisme durable.

En effet, le Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois a vocation à vous accompagner dans la mise en œuvre des mesures de la Charte du Parc 2010-2022, notre projet de territoire à tous.

En complément des informations que vous trouverez dans ce document, nous vous invitons à vous connecter sur notre site internet www.parc-naturel-avesnois.fr sur lequel, vous retrouverez, selon les sujets, des compléments d'informations.

Paul Raoult
Président du Parc naturel régional de l'Avesnois

Jean-Paul Raoult
Vice-président en charge de la communication institutionnelle



Acteur du territoire

Rencontre avec Philippe Cartieaux, agriculteur récemment retraité, qui s'est impliqué dans la vie du Parc depuis le début.



Vous participez à la vie du Parc depuis très longtemps, quelles ont été vos motivations ?

Dès la création de l'association de préfiguration, je me suis impliqué. En effet, les agriculteurs sont concernés par les problèmes environnementaux, et quand on sait que 60 % du territoire du Parc est de la surface agricole, il va de soi que les agriculteurs ont leur mot à dire. L'environnement c'est important, mais il faut aussi tenir compte de l'activité économique que représente le secteur agricole sur le territoire. Communiquer, échanger, faire le relais, voilà ce que je me suis efforcé à faire tout au long de ces années, tantôt avec les élus et techniciens du Parc, tantôt avec les agriculteurs. Il faut expliquer les tenants et aboutissants, dialoguer, pour que les points de vue de chacun soient entendus et respectés pour ensuite faire avancer les projets.

Comment, avec votre parcours, voyez-vous les perspectives du monde agricole ?

Aujourd'hui, 4 à 5 % des agriculteurs disparaissent chaque année. Même si cette érosion continue, à un moment, il y a un seuil qui ne pourra être franchi, il en va du maintien du tissu rural.

L'avenir du monde agricole en Avesnois dépendra de la capacité à vivre les uns avec les autres, à accepter la pluralité : l'agriculture bio et l'agriculture conventionnée. Il faut cohabiter.

L'agriculture est un secteur attractif où le travail manuel est de moins en moins présent, les nouvelles technologies se développent et

offrent un travail de précision limitant l'import d'intrants. Les jeunes aujourd'hui ont trop de contraintes administratives. Il faut dépasser l'aspect réglementaire, favoriser le volontariat, comme pour le dispositif MAET*, qui est un réel succès sur le territoire. C'est sûr, cela demande du temps. Il faut faire de la pédagogie.

Selon vous, quel doit être le rôle de la structure « Parc » pour aider au maintien du bocage, des prairies, de l'élevage, donc des exploitations familiales ?

Le Parc doit s'intéresser à ce qui pourrait faciliter la vie des agriculteurs. Continuer à les aider à structurer la filière pour développer les circuits courts, provoquer les échanges entre les différents acteurs du territoire pour créer des liens, et de ce fait mieux travailler ensemble, rechercher la valeur ajoutée. Continuer à favoriser l'entretien des haies tant d'un point de vue administratif que financier. La culture de l'herbe doit aussi être au cœur des préoccupations. Faire prendre conscience que la culture de l'herbe, c'est toute une culture : apport de protéines, valeur économique, écologique, notamment dans le cadre du plan climat. Le Parc doit aussi se préoccuper davantage de l'agronomie. Les sols sont un monde vivant qui influe énormément sur la biodiversité.

Comment conforter les liens entre la profession agricole et le Parc ?

Le syndicat mixte du Parc doit travailler au quotidien avec les agriculteurs et les instances présentes sur le territoire comme les associations, la Chambre d'Agriculture. La commission agricole au sein du Parc est un lieu de rencontre dynamique qui permet bien souvent au travers des échanges de faire tomber les préjugés de part et d'autre, comme ce fut le cas lors du travail sur l'eau avec ORQUE*. C'est comme cela qu'il faut continuer à travailler avec les agriculteurs : le dialogue reste un outil essentiel qu'il faut garder à l'esprit en permanence.

* MAET : Mesures Agro-environnementales territorialisées

* ORQUE : Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau



CONSEIL EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Se lancer dans la gestion différenciée...

La gestion différenciée, « une gestion durable des espaces verts »

La gestion différenciée est une démarche de développement durable qui se veut plus harmonieuse et respectueuse de l'environnement que la gestion traditionnelle des espaces verts. Vos espaces sont classés en fonction de leur intérêt pour la biodiversité, de l'usage qui en est fait et de leur situation géographique. Cette classification est essentielle et permet de proposer des opérations de gestion adaptées aux besoins et usages des sites.

Pourquoi mettre en place de la gestion différenciée ?

La gestion différenciée participe au cadre de vie des habitants et des usagers en offrant une certaine diversité de paysages par la plantations de mélanges fleuris, d'arbustes, de haies, la création de noues, ...

Elle contribue à la préservation des espèces animales et végétales « ordinaires » et « remarquables ». La gestion différenciée participe à la préservation de la ressource en eau au travers de la mise en place de techniques alternatives (désherbage mécanique) à l'utilisation des produits phytosanitaires. Cela a de surcroît un impact positif sur la santé des habitants et de l'environnement.

En janvier 2014, le parlement Français a adopté une loi, visant sous certaine condition, à interdire l'utilisation des produits phytosanitaires dans les espaces verts, de forêts et de promenades. Les détails d'application sont en cours de négociation.

Vous souhaitez en savoir plus : contactez Jérémie Trannoy Assistant d'étude bocage au 03 27 77 51 60 ou jeremy.trannoy@parc-naturel-avesnois.com



La loi ALUR

La loi ALUR (Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové) promulguée le 26 mars 2014 réforme le droit de l'urbanisme et de l'aménagement. Elle affirme plusieurs principes, notamment l'obligation de transformer les POS en PLU, de favoriser l'instauration de PLU intercommunaux et de faire évoluer la mise à disposition des services de l'Etat en matière d'Application du Droit des Sols.



Quels impacts pour les communes et les intercommunalités ?

La Loi ALUR engendre pour les communes des changements importants en matière de droit d'urbanisme :

- Les Plans d'Occupation des Sols (POS) deviendront caducs à compter du 1er janvier 2016 dans l'hypothèse où aucune procédure d'élaboration ou de révision n'a été engagée avant le 31 décembre 2015.
- Si la procédure d'élaboration a été engagée avant le 31 décembre 2015, le POS continue de s'appliquer jusqu'à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme qui doit intervenir au plus tard dans un délai de 3 ans après la publication de la loi (soit mars 2017).
- En l'absence de transformation en PLU, le POS devient caduc et le territoire qu'il couvre se voit appliquer le règlement national d'urbanisme.
- A compter de juillet 2015, toutes les com-

munes du territoire disposant d'un POS, d'un PLU ou d'une carte communale (avec prise de compétences ou approuvée après le 26 mars 2014) ne bénéficieront plus de la mise à disposition gratuite des services de la DDTM pour l'instruction des autorisations d'urbanisme. Ces communes devront assurer l'instruction de leurs autorisations d'urbanisme. Ce service pourrait être mutualisé à l'échelle des communautés de communes.

Le PLUi, un outil de planification privilégié par la loi et qui donne toute sa place à l'intercommunalité.

- Le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) est le document de planification réalisé à l'échelle de l'intercommunalité. Il sera le document privilégié pour répondre aux objectifs de développement durable du territoire.

- Le PLUi devra être instauré 3 ans après la publication de la loi (soit mars 2017) sauf si 25% des communes représentant 20 % de la population s'y opposent (cette disposition pourrait être modifiée par la loi Notre).

En décembre 2014, la loi de modernisation des entreprises a précisé que si un EPCI compétent en matière de plan local d'urbanisme engage :

- une procédure de PLUi avant le 31/12/15,
- le débat sur le PADD* avant le 27/03/17,
- l'approbation du PLUi avant le 31/12/2019,

alors les dates et délais de « grenellisation » des PLU, de mise en compatibilité des PLU avec les SCOT et la caducité des POS sont suspendus.

* PADD : projet d'aménagement et de développement durable

Le Point de vue de...



Alain Poyart
Président du Scot Sambre - Avesnois

Quel est l'intérêt pour l'arrondissement de se doter d'un Scot ?

Un Scot est un lieu de dialogue entre les intercommunalités,

l'Etat, la Région et le Département, les chambres consulaires, le Parc naturel régional. De ce dialogue, pas toujours simple..., doit naître un projet partagé de développement durable, concernant l'ensemble de l'arrondissement, tout en respectant les particularités de chaque territoire. Au final, ce sont les élus du comité syndical, représentants des intercommunalités, qui établiront le projet de Scot.

Quelle est l'articulation entre la Charte du Parc et le Scot ?

Celle-ci est forcément très forte puisque la loi prévoit que le Scot doit être compatible avec la Charte du Parc ! Mais par-delà la lettre de la loi il y a l'esprit de consensus que je veux insuffler dans le Scot,

esprit de consensus qui implique que, par-delà même les aspects environnementaux, les principes de la Charte inspirent la rédaction du Scot.

Dans quelles mesures le Scot va permettre de préserver les ressources naturelles du territoire, y compris les espaces agricoles ?

C'est l'un des éléments les plus délicats du dialogue ! Il faut trouver le point d'équilibre entre la nécessaire consommation d'espaces pour l'accueil de nouveaux habitants et le développement économique d'une part, la préservation des espaces naturels et le confortement de l'agriculture d'autre part. J'espère arriver à un consensus sur ce que l'on appelle « le niveau d'artificialisa-

tion » pour que cet équilibre soit fixé avec l'accord de tous.

Dans quelles mesures le Scot va permettre de renforcer les complémentarités entre l'espace rural et l'espace urbain ?

Là encore, parce que c'est un lieu de dialogue. Les rencontres régulières entre les élus et les techniciens de la communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre d'une part, des trois communautés de communes d'autre part, permettent une meilleure connaissance mutuelle des objectifs et des projets. Objet de consensus, le Scot doit permettre que cette connaissance mutuelle se transforme en complémentarité efficace, et non pas en rivalité stérile.



Le Point de vue de...



Nicolas Dosen

Maire de Saint-Hilaire sur Helpe

Saint Hilaire sur Helpe est un village rural composé d'un bourg et d'un habitat dispersé qui compte 792 habitants répartis sur 1500 hectares.

Le Parc naturel régional de l'Avesnois est une structure que chaque commune doit, selon ses projets, solliciter. Il est capable d'apporter aux élus des expertises précises sur des sujets pointus et complexes. **Je pense que les élus n'ont pas assez le réflexe « Parc ». A Saint Hilaire, c'est naturellement que nous nous sommes rapprochés du Parc quand nous avons lancé la révision du Plan d'Occupation des Sols.**

Nous avons rencontré Lise De Baere, Chargée de mission Urbanisme, elle nous a conseillés et orientés dans la démarche. Elle nous a aidés dans la rédaction du cahier des charges et guidés pour fixer les conditions du marché public.

Le Parc nous a fourni toutes les études réalisées sur Saint Hilaire, un gain de temps, mais aussi d'argent ! Cette compilation « le porter à connaissance », est une mine d'informations.

Nous avons innové à Saint Hilaire, car nous menons conjointement la révision du POS et l'étude cadre de vie avec l'accompagnement du Département. Pour moi cela allait de pair et ça nous permettra d'obtenir un PLU optimum qui dessinera Saint Hilaire pour les 20 prochaines années.

Aujourd'hui nous allons rentrer dans la phase de travail avec le bureau d'études retenu. Nous savons que le Parc est à nos côtés, et qu'il sera très utile pour répondre à nos interrogations, qu'elles soient liées à la réglementation, à l'environnement, à l'urbanisme. Nous sommes sereins et confiants. Le Parc est le bienvenu à Saint Hilaire sur Helpe...

L'accompagnement du Parc

Le porter à connaissance

Ce document compile l'ensemble des études, cartographies, inventaires... déjà réalisés sur votre commune. Il a pour vocation à faciliter le travail d'investigation du bureau d'étude, d'éviter la multiplication des études mais également de cibler le travail du bureau d'études. Il permet aussi d'assurer au mieux la compatibilité du document d'urbanisme avec les orientations et mesures de la Charte.

La préservation du bocage

Elle s'appuie sur une analyse du maillage bocager suivant quatre critères (les haies hautes boisées, les haies bordant les routes et les chemins, les haies intégrant le bâti et les haies antiérosives). Cette analyse du maillage bocager et des arbres remarquables à préserver s'effectue en concertation avec les agriculteurs et propriétaires fonciers de la commune. Un accompagnement peut également être proposé pour la préservation d'éléments naturels comme les fossés, les mares mais également des édifices bâtis remarquables. Cette analyse, cartographique et vérifiée sur le terrain, a pour objectif de qualifier le maillage bocager de la commune afin de définir les haies à préserver en priorité. Elle sert ensuite de support lors de réunions de concertation avec les acteurs locaux, notamment les exploitants agricoles. L'objectif de ces réunions est de définir une proposition de maillage bocager à protéger qui assure un équilibre entre le développement du territoire et la pérennité du bocage.



Eppe-Sauvage, réunion dans le cadre de l'élaboration du PLU

Face à ces nouvelles dispositions, le Parc naturel régional de l'Avesnois propose une assistance technique renforcée aux 138 communes et 4 intercommunalités du territoire.

En amont du lancement de la procédure de création d'un document d'urbanisme, le Parc peut vous aider :

- A identifier les enjeux à prendre en compte sur votre commune ou intercommunalité : patrimoines naturels, bâtis et paysagers.
- A rédiger le cahier des charges en tenant compte des spécificités et des enjeux propres à votre territoire.
- Transmission et diffusion des données disponibles, notamment au travers des « Porter à connaissance ».

Tout au long de la procédure, le Parc s'engage à :

- Participer aux réunions d'élaboration et à apporter, le cas échéant, un éclairage sur une thématique précise (ex : préservation du bocage, des édifices bâtis..).

- Organiser, à destination des élus et techniciens, des visites de terrain pour une meilleure compréhension des enjeux.

- Apporter une expertise complémentaire particulièrement pour les communes à fort enjeu environnemental (Natura 2000, zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique de type 1).

- Mettre en œuvre une démarche de préservation concertée du bocage.

Au-delà de l'approbation du document, le Parc est toujours à vos côtés pour vous accompagner dans vos projets opérationnels :

- Aide à la rédaction du cahier des charges lors de lancement d'études de faisabilité pour des créations de zones à urbaniser ou d'équipements communaux.
- Aide à la rédaction du règlement et du volet paysager lors de création de lotissement ou de projets d'aménagement.
- Accompagnement lors d'opération de pré-verdissement en vue d'un aménagement futur de la zone.
- Campagne de sensibilisation auprès des habitants pour une meilleure intégration paysagère du bâti et pour une appropriation des enjeux du développement durable.

CONTACTS

Corinne BURY
Responsable de pôle Cadre de vie,
patrimoine bâti, urbanisme
Tél. : 03 27 14 90 85
corinne.bury@parc-naturel-avesnois.com



Faire ensemble...

Programme LEADER 2014-2020

Depuis 2009, le Parc naturel régional de l'Avesnois est porteur d'un programme européen LEADER, pour « Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale ». Concrètement, il s'agit d'un dispositif visant à soutenir le développement des zones rurales, dans une perspective de revitalisation et de dynamisation économique.

En 6 ans, cette programmation orientée autour de 8 axes a permis de financer 71 projets. Au total 1,17 millions d'euros de crédits européens du FEADER ont été alloués à des initiatives locales contribuant à la mise en œuvre de la Charte du Parc (études lors des fusions des intercommunalités, réaménagement de commerces en centre bourg, accompagnement de micro-entreprises, accompagnement d'agriculteurs dans la diversification de leurs activités, actions culturelles en milieu rural, développement d'activités touristiques...). Une nouvelle programmation 2014 – 2020 est en cours de préparation. L'appel à candidature est ouvert depuis le 29 janvier 2015. Fort de son expérience et satisfait du bilan positif du programme LEADER 2007 / 2013, c'est tout naturellement que le Parc naturel régional de l'Avesnois, au nom du territoire, s'est positionné sur cette nouvelle échéance. Un des principes fondamentaux de ce programme repose sur le fait de définir la stratégie et les orientations du dispositif collectivement avec les acteurs du territoire. Des rencontres entre les différents acteurs du territoire ont été organisées pour définir les besoins et les attentes quant à ce nouveau programme LEADER. L'organisation d'un 1^{er} forum, le 13 février 2015, entre élus, partenaires et techniciens, suivi d'un 2^{ème} temps d'échange le 17 mars ont été l'occasion de recueillir les souhaits et de définir les pistes d'actions en vue de déposer un nouveau projet de territoire à travers un plan de développement stratégique.

L'appel à candidature du Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais fixe le périmètre d'éligibilité à un maximum de 150 000 habitants. Différents scénarii ont été analysés avec les EPCI du territoire. Il est aujourd'hui arrêté et met l'accent sur les communes rurales de l'arrondissement d'Avesnes, y compris celles de l'agglomération Maubeuge Val de Sambre.

Si le territoire est retenu pour cette nouvelle programmation, le Parc naturel régional de l'Avesnois constituera la nouvelle gouvernance et animera le dispositif.

Cette nouvelle candidature LEADER a été déposée le 27 avril 2015 auprès de la Région Nord-Pas-de-Calais. Les territoires retenus devraient être connus au début de l'été.

Vous souhaitez en savoir plus, n'hésitez pas, contactez Aurélien Cir au 03 27 77 51 60 ou aurelien.cir@parc-naturel-avesnois.com



Des communes engagées dans le développement durable... pourquoi pas la vôtre ?



Le Parc naturel régional de l'Avesnois accompagne les communes qui souhaitent se lancer dans une démarche de développement durable. Après les villes de Le Quesnoy et Wignehies en 2012, **ce sont les communes d'Aulnoye-Aymeries et La Groise qui se lancent dans la démarche.** Les attentes sont très différentes, le Parc a donc proposé 2 méthodes adaptées à chacune d'entre elles.

En effet, à Aulnoye-Aymeries, l'implication se fait, dans un premier temps, au niveau de la Municipalité et de ses services. Le Parc facilite le passage à l'action en animant des temps d'échange. A chaque rencontre, les élus et le personnel élaborent ensemble une stratégie pour définir, étape par étape, les contours d'une collectivité plus respectueuse de son environnement. Après quelques rencontres entre élus et techniciens, les priorités ont été définies et réparties en deux groupes de travail :

- Déchets, eau, gaspillage et comportements
- Energie, isolation et transport.

L'enjeu de cette réflexion commune est de réaliser un état des lieux afin de proposer un programme d'actions qui se traduira bien souvent par des gestes simples et de bon sens.

A la Groise, l'approche est différente et place les habitants au cœur de la démarche. Dans un premier temps, la commune souhaite, avec l'aide du Parc, créer une mare. Pour cela, un terrain a été mis à disposition par la commune et une action participative sera mise en place en juin, l'objectif est de convier les habitants, associations et élèves de la commune à creuser la mare. Cette action servira de prétexte pour sensibiliser les personnes présentes aux enjeux du développement durable. Le but est de continuer l'engagement en mettant en place d'autres actions partagées avec les Groisais.

Si, vous aussi, vous souhaitez vous lancer dans une démarche de développement durable, n'hésitez pas à prendre contact avec Melvin Deljehier, Chargé de mission Développement Durable au Parc naturel régional de l'Avesnois. Tel : 03 27 21 49 51 ou melvin.deljehier@parc-naturel-avesnois.com
Envie d'en savoir plus, retrouvez le dossier complet sur notre site www.parc-naturel-avesnois.fr



TAP : former les encadrants pour sensibiliser les plus jeunes à la biodiversité

Dans le cadre de ses missions de sensibilisation et profitant de la mise en place de la nouvelle réforme des rythmes scolaires, le Parc naturel régional de l'Avesnois se propose de former les personnes intervenant dans les écoles dans le cadre des Temps d'Activités Péri-éducatifs (TAP). Une première formation, axée sur les oiseaux, a été proposée en novembre dernier. Ces formations permettent aux animateurs des TAP de découvrir la thématique abordée, d'acquérir quelques connaissances naturalistes, de découvrir des jeux et activités en lien avec le sujet. L'enjeu de la formation est de donner des pistes d'animations aux stagiaires pour organiser, dans le cadre des TAP, plusieurs séances autour de la thématique. Une nouvelle formation sur la botanique est organisée ce 3 juin.

Retrouvez sur notre site www.parc-naturel-avesnois.fr la vidéo réalisée lors de la première session de formation.

Vous souhaitez inscrire un animateur ou proposer des thèmes en lien avec le développement durable pour une prochaine formation, **n'hésitez pas, contactez Marc Grzemski, Animateur en éducation au territoire - Tel : 03 27 21 49 56 Marc.grzemski@parc-naturel-avesnois.com**

Les inventaires communaux de la biodiversité



Depuis 2012, le Parc naturel régional de l'Avesnois, avec le Conservatoire d'espaces naturels Nord-Pas de Calais, a développé un outil d'évaluation des enjeux écologiques à disposition des communes : les inventaires communaux de la biodiversité (ICB).

Un ICB permet d'évaluer les enjeux écologiques d'une commune et de disposer d'un catalogue des richesses faunistiques et floristiques (oiseaux, mammifères, amphibiens,

insectes, flore...) de la commune mettant souvent en exergue une réalité insoupçonnée.

En pratique cette démarche volontaire se réalise en concertation avec les élus, agriculteurs et propriétaires fonciers de la commune. Après des sorties sur le terrain et un travail de recherche, une liste d'espèces patrimoniales est établie puis classée selon l'indice de rareté de chaque espèce. Une cartographie localisant les espèces et habitats est établie, elle permet d'identifier le niveau d'enjeu écologique des parcelles pour en tenir compte lors de projet d'aménagement.

Ce travail pédagogique est présenté aux élus. Ensuite une journée dédiée aux habitants est organisée avec une sortie sur le terrain afin qu'ils découvrent la faune et la flore qu'ils côtoient tous les jours dans leur environnement proche.

Vous souhaitez en savoir plus, contactez Aurélien Thurette, Chargé de mission trame verte au 03 27 77 52 68 ou aurelien.thurette@parc-naturel-avesnois.com



Espèces exotiques envahissantes végétales

Les espèces exotiques envahissantes, sont des espèces introduites de façon volontaire ou accidentelle sur un territoire dont elles ne sont pas issues, et dont la prolifération provoque des dommages à la biodiversité, au fonctionnement des écosystèmes et même parfois sur la santé humaine.

Sur le territoire du Parc, on en recense de nombreuses qui prolifèrent au détriment des autres espèces végétales et animales locales.

Une espèce exotique envahissante présente des problèmes :

- de santé publique ;
- de nuisances écologiques, notamment en troublant le fonctionnement naturel des milieux ;
- d'appauvrissement des paysages, des espèces végétales et animales ;
- un atterrissement des cours d'eau, engendrant une augmentation du risque d'inondation.

Quand ces espèces sont fortement implantées, il devient très difficile de les enrayer, c'est pourquoi le Parc souhaite agir rapidement pour éradiquer les espèces qui émergent sur le territoire. Pour le seul cours d'eau de la Sambre, entre 2008 et 2014, 45 nouvelles stations ont été recensées et une nouvelle espèce a été découverte : l'hydrocotyle fausse renoncule.

Pour éviter la prolifération de ces espèces, le Parc naturel régional de l'Avesnois cherche à mobiliser élus, partenaires et habitants afin de recueillir un maximum d'information, en organisant plusieurs actions de sensibilisation :

- identifier les sites les plus problématiques ;
- proposer des chantiers d'éradication participatifs et pédagogiques afin de faire découvrir les espèces ;
- mettre en place un réseau de veille afin de récupérer un maximum d'informations sur la localisation des espèces ;
- élaborer une charte de bonnes pratiques et faire adhérer les jardineries et pépiniéristes qui sont susceptibles de vendre ces espèces exotiques envahissantes.

J'ai un doute, je reconnais une espèce invasive, je souhaite m'impliquer dans la lutte des espèces envahissantes, contactez Guillaume Caffier : 03 27 77 51 60 guillaume.caffier@parc-naturel-avesnois.com

Retrouvez plus d'informations et la vidéo sur : www.parc-naturel-avesnois.com



Retour en images

Agenda

1^{er} juin 2015

Concours des prairies fleuries

3 juin 2015

Formation à la botanique dans le cadre des Temps d'Activités Péri-éducatifs (TAP)

7 juin 2015

Un coin nature à La Groise - Création d'une mare (atelier participatif)

Fête du lait bio à Dompierre sur Helpe

11 juin 2015

Assises régionales du vélo à Maroilles

11 & 12 juin 2015

Journées de l'herbe à Avesnes/Helpe

12 juin 2015

1^{ère} labellisation régionale « Forme - Nature - Bien-être » au gîte Relais éco-vélo de Ferrière la Grande à 11h

14 & 28 juin 2015

Atelier gratuit de réparation de vélos Grange Dimière à Maroilles 15h30 > 18h

1^{er} juillet 2015

Conversations de cuisine sur le thème du jardin potager dans le cadre du réseau des ambassadeurs du Parc à Sains du Nord

29 août 2015

Nuit de la chauve-souris à Fourmies

19 & 20 septembre 2015

Fête du Lait, fête du Parc naturel régional de l'Avesnois à Le Quesnoy

LES MARCHÉS BIO DU TERRITOIRE

1^{er} et 3^{ème} dimanche du mois

Marché Bio de Louvignies-Quesnoy

3^{ème} vendredi du mois

Marché Bio de Landrecies

1^{er} vendredi du mois

Marché Bio de Cartignies

Lettre d'information du Parc naturel régional de l'Avesnois Maison du Parc - BP 11 203 - 59550 MAROILLES - tél. : 03 27 77 51 60 - e.mail : contact@parc-naturel-avesnois.fr - **Conception et conduite d'opération** : Espaces naturels régionaux - **Editeur** : Syndicat mixte du P.N.R. de l'Avesnois - **Coordination** : Espaces naturels régionaux. **Directeur de publication** : Paul Raoult - **Directeur de rédaction** : Yvon Brunelle - **Coordinateur** : Hélène Bertaux - **Rédaction** : Parc naturel régional de l'Avesnois - **Photos** : Parc naturel régional de l'Avesnois (M. Franquin, M. Grzemski) - S. Dhote **Réalisation** : Parc naturel régional de l'Avesnois



Etude préalable pour la restauration des marais d'Aymeries finalisée début 2015 - Démarrage de la concertation



Adoption d'un fruitier - Englefontaine - 22 novembre 2014



Portes ouvertes du Parc - Maroilles - 17 octobre 2014



Plantations agroforesterie - 16 novembre 2014

Lorsque le vent souffle

Spectacle de marionnettes jeune public dès 3 ans. L'histoire : Monsieur Mainverte aime la nature et son jardin, il passe beaucoup de temps à jardiner... Mais il n'hésite pas à employer son sécateur et nombre de produits chimiques pour cela... Heureusement Madame Chouette et Monsieur Lérot font de la résistance...

Vous souhaitez le programmer dans votre commune : plus d'info sur www.le-fil-elea.fr



Spectacle «lorsque le vent souffle» coproduction Parc de l'Avesnois/Fil d'éléa



Ors - Potager sur la paille. Atelier participatif dans le cadre du projet «Ors, habiter le bocage» - 14 Juin 2014